

SOMMAIRE

- **Taux plancher :**
la valeur nominale de la part sociale de ONE CREATION moins impactée que les marchés boursiers
ONE CREATION a été conçue sur un modèle économique propre de recherche de rendements stables à croissants à moyen et long terme en se positionnant dans une approche de prises de participations en tant que copropriétaire des sociétés retenues. La valeur nominale a été exposée à une fluctuation de moins 1,95%, par rapport à une perte de 9,15% des marchés actions (référence MSCI World). (lire l'article ci-contre)

DANS CE NUMÉRO

- La coopérative en un clin d'œil 2
- Pourquoi devenir associé? 2
- Prises de participations 2
- Valorisation d'une part 3
- Une gestion efficiente et durable du risque des prises de participations 3

Taux plancher : la valeur nominale de la part sociale de ONE CREATION moins impactée que les marchés boursiers

Vevey, le 17 février 2015 - ONE CREATION a été conçue sur un modèle économique propre de recherche de rendements stables à croissants à moyen et long terme en se positionnant dans une approche de prises de participations en tant que copropriétaire des sociétés retenues. Cette clé de voûte de la politique de développement de la coopérative doit permettre à ses associés de ne pas être exposés totalement directement aux fortes fluctuations des marchés boursiers, comme cela a été le cas sur le mois de janvier écoulé, depuis l'annonce de l'abolition du taux plancher par la Banque Nationale Suisse (BNS). La valeur nominale a été exposée à une fluctuation de moins 1,95%, par rapport à une perte de 9,15% des marchés actions (référence MSCI World). À l'exclusion du dividende que votera la prochaine assemblée générale.

Un modèle économique confirmé par une prise en compte différenciée des fluctuations boursières

L'annonce de la BNS de l'abandon du taux plancher a provoqué un mouvement de panique et d'incertitude générale sur les marchés boursiers, faisant chuter dans le rouge la bourse suisse et impactant les valeurs étrangères avec le renforcement du CHF.

Les participations de ONE CREATION ont également été impactées par ces oscillations boursières. À fin janvier, la valeur nominale de la part sociale était passée de CHF 10'000.- (au 31.12.2014) à CHF 9'805.- soit un recul de 1,95% contre moins 9.15% pour le MSCI World.

Le modèle économique, clé de voûte de sa politique de prise de participation, sur lequel se fonde ONE CREATION, à savoir d'assurer à ses associés un rendement stable à croissant sur le long terme et de ne pas être exposée directement aux fortes fluctuations boursières, s'est confirmé dans la forte baisse de ce mois de janvier. Il s'agit de l'essence-même de ONE CREATION que d'asseoir et maintenir cette pérennité dans l'investissement de ses prises de participations.

Mais concrètement comment s'explique cette absorption différenciée de la chute des marchés boursiers pour un investisseur en CHF?

Une baisse splittée par son modèle de développement

Le modèle de la coopérative a été choisi notamment parce qu'il a permis une certaine technicité dans la construction de l'univers de prises de participations. En effet, ONE CREATION a été conçue afin de pouvoir

combiner, dès son origine, une diversification de ses investissements entre des sociétés cotées et non cotées (Private Equity).

Ce choix stratégique de suivre une telle politique de développement est double. Non seulement les sociétés cotées génèrent des dividendes stables à récurrents, mais la valorisation positive de ces sociétés permet de constituer une poche de prise de participation pour le Private Equity. Cette dualité d'investissements permet de diversifier la volatilité en cas d'oscillations boursières.

À fin janvier, la coopérative était investie pour 80% dans des sociétés cotées. Et près de 10% dans des sociétés non cotées, mais dont les deux tiers de ces dernières le sont en Euro. Le mouvement sur le change CHF/EUR a donc impacté la partie des investissements privés, sans avoir d'impact au niveau de la valeur initiale de l'investissement. De surcroît, les participations dans les actions suisses ont également été impactées (le marché des actions suisses ayant réalisé une perte globale de moins 6,71%).

Conséquemment à ces mouvements négatifs, de par sa structure qui se veut de tendre à garantir à terme une valeur nominale stable, le mois de janvier a confirmé le modèle économique de ONE CREATION.

(suite en page 4)



La coopérative en un clin d'œil

Date de création
Juin 2010

Siège
Vevey, Suisse

Structure juridique
Coopérative de droit suisse

Prises de participations
Globales, diversifiées, multi-sectorielles

Horizon de développement
Long terme

Valeur nominale/part sociale
CHF 10'000.-

Souscription
Quotidienne (+3% timbre fédéral et frais)

Capital social
Non limité

Modèle de prises de participations
Coté: bottom-up
Private Equity: fondamental

Ses associés
Institutions de prévoyance de droit public et de droit privé, personnes morales et physiques, associations

1 investissement
= 1 voix à l'Assemblée

générale

Direction
CONINCO Explorers in finance SA

Agence de notation extra-financière pour les titres cotés
oekom research AG

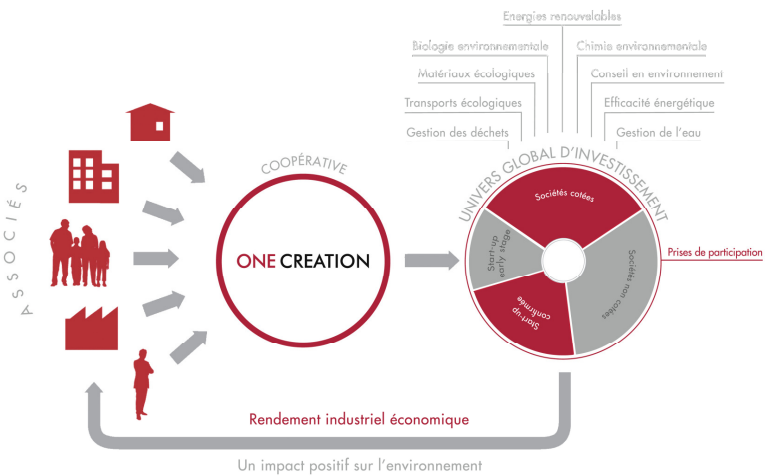
Banque commerciale
Credit Suisse

Banque dépositaire
Pictet & Cie

Code ISIN
CH0211420010

Une opportunité d'investir dans des sociétés offrant une croissance durable responsable, ainsi que de soutenir l'activité économique tout en construisant sur la durée un revenu récurrent.

Prises de participations



Une opportunité, pour qui?
Sociétés commerciales
Personnes privées
Régimes de retraites
Collectivités publiques
Fondations de bienfaisance et de famille
Associations

Pourquoi devenir associé?

1. Avoir un rendement économique croissant récurrent.
2. Obtenir un capital stable à moyen et long termes.
3. Allier objectifs financiers et convictions éthiques.
4. Prendre des participations diversifiées.
5. Participer à l'essor d'entreprises de pointe non accessibles en bourse.
6. Favoriser l'interaction entre les différents acteurs économiques.
7. Être un acteur de l'évolution positive des critères environnementaux.
8. Avoir plus qu'un droit de vote en tant qu'associé : partager ses idées, émettre des propositions, etc.
9. Devenir un investisseur engagé grâce au « label » ONE CREATION.

Valorisation d'une part au 30.01.2015

30.01.2015	CHF
Estimation valeur comptable d'une part	9'805.47
Estimation valeur de liquidation d'une part	11'582.66
Nombre de parts	817.00
Réserve constituée	1'508'889.99

des parts sociales facultatives jusqu'à un maximum de dix mille parts par associé. »

Conformément à l'article 6 des statuts : « La société coopérative émet, sur souscription et après entière libération, des parts sociales de CHF 10'000.- chacune. La société se réserve le droit de

modifier la valeur nominale de la part sociale. La société peut émettre, aux mêmes conditions, de nouvelles parts sociales en tout temps. Les parts sociales sont inscrites au registre des associés tenu

par le Conseil d'administration. Tout associé, pour être reconnu tel, doit rester détenteur en tout temps d'une part sociale obligatoire. Il peut souscrire, acquérir et détenir

Une gestion efficiente et durable du risque des prises de participations

ONE CREATION offre une diversification entre des titres cotés, non cotés et permet ainsi de consolider différentes complexités de l'investissement.

Selon son article 9 – Remboursement des parts, il est stipulé que : « En cas de sortie volontaire ou de décès, le Conseil d'administration décide de la valeur des parts sociales à rembourser. Le calcul de la valeur est établi sur la base de la fortune nette

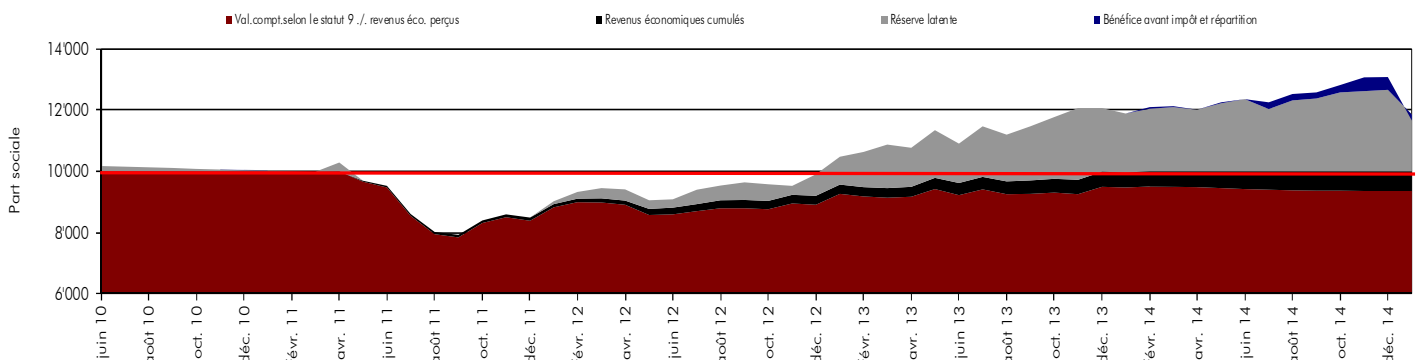
découlant du bilan à la date du décès ou de la sortie, à l'exclusion de toutes les réserves... ».

Les réserves sont un capital qui permettent, en fonction de la conjoncture, d'effectuer des prises de participations soit dans des titres cotés et/ou non cotés. Une gestion structurée des sources de revenus de même qu'une large exposition internationale permet de diversifier le risque lié aux fluctuations de l'économie.

La recherche d'un rendement durable doit permettre d'atteindre les objectifs à long terme de ONE CREATION. La valeur d'une part sociale de la coopérative se décompose en quatre éléments. Ces derniers, une fois cumulés, constituent une gestion de risque efficiente pour préserver la valeur nominale d'une part et assurer aux associés la création et le développement d'un rendement effectif.

Une réserve latente qui permet d'accroître les investissements dans le non coté tout en préservant la valeur nominale et tout en assurant la création d'un rendement effectif

Légende : Décomposition des quatre éléments constituant la valeur d'une part sociale de ONE CREATION



ONE CREATION

Quai Perdonnet 5
CH-1800 Vevey
T +41 (0)21 925 00 33

www.onecreation.org

Devenir associé: <http://www.onecreation.org/Site-F/Associés/Souscription.asp>

DIRECTION

Olivier Ferrari - CEO
T +41 (0)21 925 00 33 - oferrari@coninco.ch

Sabine Mabillard - Directrice
Département Placements Collectifs
T +41 (0)21 925 00 38 - smabillard@coninco.ch

Tania Carroz - Développement durable
T +41 (0)21 925 00 43 - tcarroz@coninco.ch

Paola Orlando Micolot - Responsable
Business Development
T +41 (0)21 925 00 37 - pmicolot@coninco.ch

ONE CREATION-Coopérative pour la Recherche Environnementale et l'Application des Technologies Induites de l'Ordre Naturel.

La société poursuit principalement le but de favoriser ou de garantir, par une action commune, les intérêts économiques déterminés de ses membres, en favorisant la recherche appliquée en matière de protection de l'environnement et de préservation des ressources naturelles, ainsi que le soutien au développement des technologies assurant un progrès économique respectueux de la nature.

Pour un développement industriel économique durable

ONE CREATION

Think Sustainable

Taux plancher : la valeur nominale de la part sociale de ONE CREATION moins impactée que les marchés boursiers

(suite de la page 1)

La valeur nominale n'a fluctué que de moins 1,95% et la valeur de liquidation a enregistré la différence. Mais là aussi, pour les associés dans le registre au 31 décembre 2014, il convient d'intégrer que l'assemblée générale pourra décider d'un dividende qui fait que, en valeur absolue, le mois de janvier sera largement positif sur la valeur nominale, et en conséquence un impact global nettement inférieur à ce qu'aurait pu être un investissement dans un fonds de placement.

Une dilution des mouvements des marchés boursiers grâce à la réserve latente, une marque supplémentaire de stabilité du prix de la part

Selon l'article 9 des statuts, la valorisation de la part se fait selon la valeur comptable (le minimum entre la valeur d'acquisition et la valeur boursière si celle-ci est plus basse). Cette spécificité est propre aux principes comptables pour des activités de prises de participations par toutes les formes de structures juridiques utilisées.

En se basant sur cette valeur, toute plus-value d'un titre coté, au-delà de la valeur d'acquisition, dans laquelle est investie la coopérative, va servir à constituer une réserve latente. Il en est de même pour des titres non cotés, aussi longtemps que cette valeur n'est pas matérialisée soit par une IPO, LBO, MBO ou entrée en bourse, etc. Demeurent réservés les ajustements découlant d'application d'autres dispositions légales.

Ce mois de janvier a permis de confirmer que si pour la partie de hausse des marchés, dans une gestion d'approche d'investissement, ladite hausse n'est pas totalement attribuée à l'associé/investisseur. En contrepartie, il en advient l'équivalent en cas de baisse des mêmes marchés, avec cette recherche de création de rendement économique industriel durable, par le versement d'un dividende à terme, ce qui pourra l'être pour la première fois lors de l'assemblée générale des associés du 8 avril, qui approuvera les comptes de l'exercice 2014.

Le Professeur Stéphane Garelli, IMD Professor of World Competitiveness, soulignait, au cours de son intervention lors de l'IMD Event « *Currency Tsunami: Adapting your business to high volatility environments* » du 12 février dernier à Lausanne que le mot crise (危機=kiki) en japonais était composé des deux caractères Kanjis suivants : 危 Danger et 機 Opportunité. C'est en effet dans les périodes de crise (danger) que se présentent les meilleures opportunités.

Force est de constater qu'avec les récents événements et la répercussion de ces derniers sur le développement d'une part, ONE CREATION représente une opportunité pour tout investisseur soucieux de tendre à préserver son capital tout en l'étoffant de façon stable et pérenne et en recherchant la création d'un dividende avéré.

Save the date:
8 avril 2015
Assemblée générale ONE CREATION